

Version 17.03.2021

→ **Critères des cadres PluSport Para Table Tennis**

1. **Préambule**

Le règlement sport d'élite de PluSport définit la base pour les critères des cadres. L'exigence générale demandée aux athlètes de l'équipe nationale est une place dans le premier tiers, mais au moins dans le top 10 lors des Championnats du monde. L'exigence générale demandée aux athlètes du cadre élite est une place dans la première moitié, mais au moins dans le top 25 lors des Championnats du monde.

Les critères/limites qui s'appliqueront à la date de sélection pour la prochaine sélection de l'équipe de Para Table Tennis sont indiqués ci-dessous.

2. **Date de la sélection et d'appartenance au cadre**

Date de la sélection	Période d'appartenance au cadre
01.10.2021	01.11.2021 – 31.10.2022
Entretiens avec les athlètes: Octobre 2021	

Date de la sélection: Ce jour-là, le classement dans le classement ITTF PTT sera examiné.

Période d'appartenance au cadre: L'appartenance au cadre dure pendant cette période

L'appartenance au cadre s'applique toujours durant une période déterminée. Chaque année, une nouvelle sélection a lieu et les prestations sont à nouveau évaluées. Le fait d'appartenir au cadre n'a pas d'influence sur la prochaine appartenance au cadre.

3. Critères des cadres

La répartition dans le cadre est à chaque fois basée sur le classement ITTF PTT* Ranking de la classe correspondante valable le 1er octobre 2021.

**ITTF PTT: International Table Tennis Federation Para Table Tennis*

Cadre national: Classement dans le premier tiers du palmarès ITTF PTT, mais au moins parmi les dix premiers (Top10)

Ou

Médaille de Paralympics/Championnat du monde

Cadre élite: Classement dans la première moitié du palmarès ITTF PTT Ranking

Cadre de promotion: Score PISTE* d'au moins 32 points (40% du maximum de 80 points)

**PISTE: Prognostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur.*

4. Statut de blessé

Les athlètes blessés doivent s'annoncer immédiatement auprès du département Sport d'élite de PluSport, de leur entraîneur national et de la médecin de la fédération Marion Grögli (Clinique de rééducation de Bellikon).

Les athlètes blessés qui ne peuvent pas s'astreindre aux activités d'entraînement pendant plus de trois mois doivent solliciter le statut de blessé auprès de la médecin de la Fédération Marion Grögli (Clinique de rééducation de Bellikon) et le soumettre avant le 31 juillet au département Sport d'élite de PluSport pour évaluation.